

# **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**Par arrêté municipal n°2025-45 en date du 30/07/2025**

**Monsieur le Maire ouvre une enquête publique à la mairie de  
Brégnier-Cordon**

**934 rue de la mairie, 01300 BREGNIER CORDON**

**Du Lundi 8 septembre 2025 au Mercredi 8 octobre 2025**

## **Élaboration du Plan Local d'Urbanisme**

Par arrêté municipal en date du **30/07/2025**, M. le Maire de Brégnier-Cordon a prescrit l'ouverture de l'enquête publique portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

À cet effet, la Présidente du Tribunal Administratif de Lyon a désigné Mme Véronique PACAUD en qualité de commissaire enquêtrice titulaire et M. Jean-Paul SAINT-ANTOINE en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête est ouverte pendant une durée de 31 jours du **Lundi 8 septembre 2025 à 09h00 au Mercredi 8 octobre 2025 jusqu'à 17h00** à la mairie de Brégnier-Cordon aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier comprenant l'élaboration du PLU et son évaluation environnementale, accompagné des avis des personnes publiques associées et la décision de la MRAE ainsi que du bilan de la concertation à la mairie de Brégnier-Cordon aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Un poste informatique connecté à internet sera également mis à disposition ainsi qu'un registre dématérialisé 7/7, 24h/24. : <https://www.registre-dematerialise.fr/6258>

La commissaire enquêtrice recevra les observations et propositions du public, communiquera toutes informations utiles sur le dossier et le registre d'enquête au cours des permanences suivantes à la mairie de Brégnier-Cordon :

- **1<sup>ère</sup> permanence : Mercredi 10 septembre de 10h00 à 12h00**
- **2<sup>ème</sup> permanence : Vendredi 19 septembre 2025 de 14h00 à 16h00**
- **3<sup>ème</sup> permanence : Samedi 27 septembre 2025 de 10h00 à 12h00**
- **4<sup>ème</sup> permanence : Mercredi 8 octobre 2025 de 15h00 à 17h00**

Le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête côté et paraphé par la commissaire enquêtrice, ouvert à la mairie de Brégnier-Cordon.

Le public pourra adresser ses observations par courrier à l'attention de Madame la commissaire enquêtrice, à la mairie de Brégnier-Cordon (934 rue de la mairie, 01300 BREGNIER CORDON) ou par voie électronique à l'adresse suivante : [enquete-publique-6258@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-6258@registre-dematerialise.fr) ou directement sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/6258> en vue de les annexer au registre. Les contributions reçues sur l'adresse électronique ou directement sur le registre dématérialisé seront accessibles sur le registre dématérialisé pendant le temps de l'enquête publique. Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne peut, à sa demande auprès de la mairie de Brégnier-Cordon (934 rue de la mairie - [mairie@bregnier-cordon.fr](mailto:mairie@bregnier-cordon.fr)) et à ses frais, obtenir copie de tout ou partie du dossier d'enquête publique.

Cet avis est affiché à la mairie de Brégnier-Cordon et peut être consulté, ainsi que les dossiers soumis à enquête publique sur le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/6258>

Au terme de l'enquête publique, l'élaboration du PLU éventuellement amendé, sera approuvée par délibération du Conseil Municipal de Brégnier-Cordon.

Le rapport, l'avis motivé du commissaire enquêteur et ses conclusions seront déposés à la mairie de Brégnier-Cordon et sur le site internet de la Préfecture de l'Ain pour être tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique. Ils seront également consultables, pendant un an, sur le site internet de la mairie.

**Thierry VERGAIN, Maire de Brégnier-Cordon**